



DES BONS SENTIMENTS AUX INTERDICTIONS

AGEFI - 21.01.2022

ON NE SAURAIT REPROCHER À LA SUISSE D'ÊTRE INDIFFÉRENTE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL.

Le 13 février prochain, le peuple et les cantons devront se prononcer sur l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine». Ce texte doit être rejeté sans la moindre hésitation.

L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine» vise, comme son nom l'indique, à interdire totalement, en Suisse, ces types d'expérimentation. Par ailleurs, à compter de l'entrée en vigueur de dite interdiction, «le commerce, l'importation et l'exportation de produits de toute branche et de toute nature» seraient interdits «si ces produits continuent de faire l'objet directement ou indirectement d'expérimentation animale»; l'interdiction ne s'appliquerait pas aux «produits déjà existants qui ne font plus l'objet d'aucune expérimentation animale, directement ou indirectement».

Comme bien souvent de la part de ceux qui vouent leur existence à une seule et unique cause, les exigences des initiants sont manifestement excessives. Le texte n'a d'ailleurs obtenu aucune voix au Parlement; il ne bénéficie pas non plus du soutien des plus importantes associations de protection des animaux.

On ne saurait reprocher à la Suisse d'être indifférente au bien-être animal. Elle s'est en effet dotée d'une législation sur la protection des animaux extrêmement contraignante, à tel point, d'ailleurs, que certaines exigences frisent le ridicule. En matière d'expérimentation animale et de recherche sur l'être humain, le pays dispose, là encore, d'une des réglementations les plus strictes du monde.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de se passer entièrement des expérimentations animales et humaines, en particulier dans les domaines de la recherche médicale et du développement de médicaments, secteurs qui revêtent une importance certaine pour la Suisse. En cas d'acceptation de l'initiative, de nombreux programmes de recherche et entreprises risquent de s'expatrier dans des pays aux législations moins rigoristes; les individus se procureront certains médicaments à l'étranger, voire au marché noir. Autrement dit, les conséquences pour la Suisse seraient extrêmement dommageables, sans qu'il en résulte, à l'échelle de la planète, un quelconque progrès en matière de bien-être animal.

Les initiants contestent, évidemment, ce point de vue. Selon eux, un «tourisme médical vers la Suisse va se déployer, car le bruit se répandra que notre pays possède la meilleure recherche, qui ne teste plus les médicaments en ayant recours aux mauvaises méthodes de l'expérimentation animale». Pareille naïveté – à moins qu'il ne s'agisse de mauvaise foi – est confondante. Il n'est pas exclu qu'un jour les progrès techniques permettent de ne plus recourir aux expérimentations sur des êtres vivants. Mais ça ne sera assurément pas le cas dans le délai de mise en œuvre fixé par l'initiative, soit deux ans dès son acceptation.

En conséquence, il n'y a aucune hésitation à avoir: ce texte doit être fermement rejeté le 13 février prochain.